

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mai 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 19 mai 2014**

**2014 DASES 1048G** Subvention à l'association L'Age d'Or de France (17e).

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association L'Age d'Or de France ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros au titre de 2014 est attribuée à l'association « L'Age d'Or de France (simpa 5381 – 2014\_04628).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2014 du Département de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.